

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS

Société d'investissement à capital variable

Siège social :

14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 90 383

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS SUIVANTS

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous informe de sa décision d'approuver la fusion du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES** par le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES** (la « **Fusion** »).

Dans le contexte de la Fusion, le Conseil a également décidé de procéder à certains changements dans le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES**, tels que plus amplement décrits dans les sections suivantes.

La Fusion, ainsi que les changements apportés au compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES**, seront effectifs au 18 décembre 2023 (la « **Date Effective** »), excepté pour les changements explicitement indiqués comme étant effectifs à une date différente de la Date Effective:

I. Modification de la politique et de certaines caractéristiques du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES:

- Le changement suivant prendra effet à la Date Effective :

La politique d'investissement du compartiment sera modifiée pour permettre au compartiment d'investir, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, offrant ainsi la possibilité au gestionnaire d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés.

Ce changement n'a pas d'impact sur la manière dont le compartiment est géré, ni sur la stratégie du compartiment.

Les investisseurs ne souhaitant pas accepter le changement listé ci-dessus auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement liés à la Fusion) jusqu'à cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant la Date Effective, soit le 11 décembre 2023, 12.00 heures (heure de Luxembourg), conformément aux termes du prospectus du Fonds.

- Les changements additionnels suivants prendront quant à eux effet au 6 novembre :

1. La publication de la valeur nette d'inventaire du compartiment ne sera plus disponible auprès de Bloomberg et Reuters. La valeur nette d'inventaire du compartiment restera publiée et disponible au siège social du Fonds (à l'exception des classes d'actions R, RAM et RAMC).
2. Les droits d'entrée pour les classes d'actions appartenant aux clusters INSTIT 1 et INSTIT 2 seront supprimés.
3. La section « Souscriptions, remboursements et conversions » de la fiche signalétique sera modifiée pour refléter le nouveau délai pour la libération des souscriptions et des remboursements, comme suit :

| Jusqu'au 5 novembre | A partir du 6 novembre |
|--|--|
| <i>[...] Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i> | <i>[...] Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i> |

II. Modification de certaines caractéristiques du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES :

A compter du 6 novembre, la publication de la valeur nette d'inventaire du compartiment ne sera plus disponible auprès de Bloomberg et Reuters. La valeur nette d'inventaire du compartiment restera publiée et disponible au siège social du Fonds (à l'exception des classes d'actions R, RAM et RAMC).

II. Fusion du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES dans le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES:

A la Date Effective, le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES** (le « **Compartiment Absorbé** »), sera absorbé par le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SUSTAINABLE INCOME EQUITIES** (le « **Compartiment Absorbant** »), en conformité avec les dispositions de l'article 1(20) a) de la Loi de 2010 (la « **Fusion** »).

Dans le contexte de la Fusion, la dénomination du compartiment Absorbant sera également modifiée en **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME**.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et les éléments contraignants appliqués pour la sélection des investissements, restent inchangées. A titre de clarification, le compartiment reste catégorisé sous l'article 8 SFDR.

Le Compartiment Absorbé transfèrera au Compartiment Absorbant l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010.

A l'issue de l'opération de Fusion et à la Date Effective, le Compartiment Absorbé cessera d'exister et les actionnaires du Compartiment Absorbé recevront des classes d'actions du Compartiment Absorbant (les

"Classes d'Actions Correspondantes") et deviendront donc actionnaires du Compartiment Absorbant, selon les modalités suivantes :

| Compartiment Absorbé | | Compartiment Absorbant | |
|--|--------------|---|--------------|
| Classes d'actions absorbées | ISIN code | Classes d'Actions Correspondantes | ISIN code |
| Classe B (USD) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU0160156013 | Classe B _p (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU1048875972 |
| Classe E _H (EUR) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU0268507117 | Classe L _p (EUR) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU1048876947 |
| Classe F (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU0353281818 | Classe B _p (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU1048875972 |
| Classe G _H (EUR) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU0268507380 | Classe G (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU1910117321 |
| Classe G _{PH} (EUR) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU0835719005 | Classe G (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU1910117321 |
| Classe I (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU0375630729 | Classe I _p (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU1048876350 |
| Classe I _p (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU0704153997 | Classe I _p (USD) : Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU1048876350 |
| Classe I _{PH} (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU0835719260 | Classe I _p (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Instit 2 | LU1048876780 |
| Classe P _H (CHF): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 2 | LU0704153484 | Classe N _p (CHF): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 1 | LU1048877085 |
| Classe PI (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster | LU0935262369 | Classe PI (USD) : Classe de capitalisation appartenant au cluster | LU1307225638 |

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| Instit 1 | | Instit 1 | |
| Classe RAM (USD): Classe de capitalisation appartenant au cluster RAM | LU0835720516 | Classe R (USD) : Classe de capitalisation appartenant au cluster RAM | LU1048877325 |
| Classe XB _H (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 4 | LU2191841829 | Classe XB (EUR): Classe de capitalisation appartenant au cluster Retail 4 | LU2191842041 |

1. Motifs et buts de la Fusion

Le Conseil a unanimement décidé qu'il est de l'intérêt des actionnaires du Compartiment Absorbé et des actionnaires du Compartiment Absorbant, de rationaliser la gestion de ces deux compartiments en les fusionnant.

Le Conseil entend procéder à la restructuration de sa gamme en fusionnant des compartiments dont la stratégie de gestion, le profil de risque et la clientèle cible sont similaires, ce qui permettra à l'équipe de gestion de disposer d'une gamme recentrée et d'encours plus conséquents, tout en réalisant des économies d'échelle importantes. En outre, le Conseil estime que la fusion permettra d'augmenter les actifs sous gestion et donc de répartir les frais sur une plus grande masse d'avoirs.

2. Incidence de la Fusion sur les actionnaires

A. Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment Absorbé

A la Date Effective, le Compartiment Absorbé transfèrera au Compartiment Absorbant l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 76 (1) de la Loi de 2010.

Les actionnaires sont informés des similitudes principales suivantes entre les deux Compartiments :

- La Fusion n'affectera pas la valeur de votre investissement dans le Fonds ;
- Le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant sont deux compartiments du même Fonds et par conséquent les prestataires de service, y inclus le gestionnaire RAM Active Investments S.A., sont identiques ;
- Les Compartiments Absorbé et Absorbant sont catégorisés en Article 8 suivant SFDR (Règlement UE portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). La méthodologie des investissements ESG systématique propre au gestionnaire des Compartiments Absorbé et Absorbant, RAM Active Investments S.A., reste similaire ;
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment Absorbant sera similaire à celui du Compartiment Absorbé, tel que mesuré par l'indicateur synthétique des risque/rendement dans les Documents d'Informations Clés (« PRIIPs KIDs ») ;
- Toutes les classes d'actions du Compartiment Absorbé et les Classes d'Actions Correspondantes du Compartiment Absorbant sont des classes de capitalisation.
- La devise de référence des deux Compartiments est l'USD.

Les principales caractéristiques et différences entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant (applicables à la Date Effective) sont décrites ci-dessous (les différences étant surlignées en gras).

| | Compartiment Absorbé | Compartiment Absorbant |
|--|--|---|
| Nom | RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – US SUSTAINABLE EQUITIES | RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME |
| Objectif et politique d'investissement | <p>Objectif du compartiment <i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES est de sélectionner des valeurs ayant des perspectives de performance attrayantes et permettant au compartiment d'offrir un rendement élevé sur le long terme tout en incorporant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement <i>Deux tiers au moins des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES seront investis dans des actions de sociétés, sélectionnées notamment sur la base d'un profil de durabilité positif, et ayant leur siège aux Etats-Unis d'Amérique ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique dans ces territoires ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans ces territoires.</i></p> <p><i>Dans le cadre du tiers restant de ses actifs nets, le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES pourra également investir dans des actions de sociétés sélectionnées notamment sur la base d'un profil de durabilité positif, et ayant leur siège ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique dans des territoires autres que ceux visés au paragraphe précédent ou détenant en</i></p> | <p>Objectif du compartiment <i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME est de sélectionner des valeurs ayant des perspectives de performance attrayantes, de croissance durable incorporant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et permettant au compartiment d'offrir un rendement élevé sur le long terme.</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement <i>Deux tiers au moins des actifs nets du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - GLOBAL EQUITY INCOME seront investis dans des actions de sociétés ayant leur siège dans les pays développés tels que définis par MSCI ou FTSE ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique dans ces territoires ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans ces territoires.</i></p> <p><i>Dans le cadre du tiers restant de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une part prépondérante de leur activité économique dans des territoires autres que ceux visés au paragraphe précédent ou détenant en tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans ces autres territoires.</i></p> |

tant que société holding des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège dans ces autres territoires (dont le Canada).

Conformément au point 5.1.e) le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM ou d'autres OPC.

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES pourra également, dans les limites légales, recourir à des produits dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ».

La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.

La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 5%. Dans des conditions de marché normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à

Conformément au point 5.1.e) le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM ou d'autres OPC.

Le compartiment pourra également, dans les limites légales, recourir à des produits dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ».

La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.

La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 5%. Dans des conditions de marché normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%.

Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».

Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à 20% de ses actifs dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements

| | | |
|---|---|--|
| | <p>20% de ses actifs dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p> | <p>Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p> |
| Catégorisation ESG du compartiment | <p>Le compartiment est catégorisé en Article 8 suivant SFDR (Règlement UE portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Veuillez vous référer à l'Annexe II - Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 SFDR du compartiment, dans la partie « Annexe » du prospectus, et/ou consulter le site internet www.ram-ai.com.</p> | <p>Le compartiment est catégorisé en Article 8 suivant SFDR (Règlement UE portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Veuillez vous référer à l'Annexe II - Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 SFDR du compartiment, dans la partie « Annexe » du prospectus, et/ou consulter le site internet www.ram-ai.com.</p> |
| Horizon d'investissement | <p>Supérieur à 5 ans.</p> <p>La politique d'investissement du compartiment convient à des investisseurs qui s'intéressent aux marchés financiers et qui sont à la recherche d'une plus-value en capital à long terme. L'investisseur doit être prêt à accepter des pertes dues à des fluctuations des cours des marchés boursiers.</p> | <p>Supérieur à 5 ans.</p> <p>La politique d'investissement du compartiment convient à des investisseurs qui s'intéressent aux marchés financiers et qui sont à la recherche d'une plus-value en capital à long terme. L'investisseur doit être prêt à accepter des pertes dues à des fluctuations des cours des marchés boursiers.</p> |
| Indice de référence | <p>MSCI USA Net Total Return Index (NDDUUS)</p> <p>Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le compartiment. La composition du portefeuille du compartiment peut différer sensiblement de celle de son indice de référence.</p> | <p>MSCI World High Dividend Yield Net Index (M1WDHDVD)</p> <p>Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le compartiment. La composition du portefeuille du compartiment peut différer sensiblement de celle de son indice de référence.</p> |
| Devise de référence | USD | USD |
| Méthode de gestion des risques | Approche par les engagements. | Approche par les engagements. |
| Facteurs de risque | Les investisseurs sont invités à consulter le Chapitre 7 « Risques associés à un investissement | Les investisseurs sont invités à consulter le Chapitre 7 « Risques associés à un investissement |

| | | |
|-----------------------------------|--|--|
| | <i>dans la SICAV » du présent Prospectus pour connaître les risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment.</i> | <i>dans la SICAV » du présent Prospectus pour connaître les risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment.</i> |
| Commission de souscription | <p><i>Pour l'ensemble des classes d'actions, excepté celles du Cluster RETAIL 4, du Cluster RETAIL 5 : Maximum 2% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</i></p> <p><i>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 4 : Maximum 4% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</i></p> <p><i>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 5 : Néant</i></p> | <p><i>Pour l'ensemble des classes d'actions, excepté celles du Cluster RETAIL 4, du Cluster RETAIL 5, du Cluster INSTIT 1 et du Cluster INSTIT 2 : Maximum 2% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</i></p> <p><i>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 4 : Maximum 4% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</i></p> <p><i>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 5, du Cluster INSTIT 1 et du Cluster INSTIT 2 : Néant</i></p> |

| Commission de gestion maximale | Classes d'actions absorbées | Classes d'Actions Correspondantes |
|--------------------------------|---|--|
| | <p>Classe B (USD): 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe EH (EUR): 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe F (USD): 1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe GH (EUR): 1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe GH (EUR): 1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe I (USD) : 0,80% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe IP (USD): 0,80% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe IPH (EUR) :</p> | <p>Classe BP (USD): 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe LP (EUR): 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe BP (USD): 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe G (EUR): 1,40% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe G (EUR): 1,40% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe IP (USD): 0,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe IP (USD) : 0,48% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe IP (EUR):</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>0,80% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe PH (CHF) : 1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe PI (USD): 0,48% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe RAM (USD) : Max. 2,50% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe XBH (EUR) : Max. 1,76% p.a. payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée du compartiment pour le trimestre considéré.</p> | <p>0,48% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe NP (CHF) 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe PI (USD): 0,48% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe R (USD) : Max. 2,50% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets des classes d'actions concernées pour le trimestre considéré.</p> <p>Classe XB (EUR): Maximum 1,76% p.a. payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée du compartiment pour le trimestre considéré.</p> |
| Commission de performance | Aucune commission de performance n'est appliquée. | Aucune commission de performance n'est appliquée. |
| Commission de distribution | <p>Pour la classe d'actions absorbée XBH (EUR) : 1,00% p.a., basée sur la valeur moyenne annuelle des actifs nets de la classe d'actions concernée.</p> <p>Pour les autres classes d'actions absorbées: pas de Commission de Distribution liée au DECD.</p> | <p>Pour la Classe d'Action Correspondante XB (EUR) : 1,00% p.a., basée sur la valeur moyenne annuelle des actifs nets de la classe d'actions concernée.</p> <p>Pour les autres Classes d'Actions Correspondantes: pas de Commission de Distribution liée au DECD.</p> |
| Souscriptions, remboursements et conversions | Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A | Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A |

| | | |
|------------------------------|---|---|
| | <p><i>CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</i></p> <p><i>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</i></p> <p><i>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i></p> | <p><i>CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</i></p> <p><i>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</i></p> <p><i>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i></p> |
| Jour d'évaluation | <i>Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg</i> | <i>Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg</i> |
| Publication de la VNI | <i>Au siège social de la SICAV (à l'exception de la classe R, RAM et RAMC).</i> | <i>Au siège social de la SICAV (à l'exception de la classe R, RAM et RAMC).</i> |

Les actionnaires du Compartiment Absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement) au plus tard **le 11 décembre 2023** à 12 heures (heure du Luxembourg), conformément aux dispositions du prospectus.

Le Conseil invite les actionnaires du Compartiment Absorbé à se renseigner auprès de leur conseiller fiscal quant aux éventuels impacts fiscaux de la Fusion.

B. Impact de la Fusion pour les actionnaires du Compartiment Absorbant

- La Fusion n'aura pas d'effet sur la composition des actifs du Compartiment Absorbant. Le gestionnaire RAM Active Investments S.A. n'entend pas procéder à des réallocations du portefeuille du Compartiment Absorbant en relation avec l'opération de Fusion. Aucune dilution de la performance du Compartiment Absorbant n'est attendue, ainsi le Conseil ne s'attend pas à ce qu'il y ait un impact sur les actionnaires existants du Compartiment Absorbant ;
- La Fusion ne modifiera pas les objectifs, la politique d'investissement ou la stratégie d'investissement du Compartiment Absorbant ;
- La méthodologie d'investissements ESG appliquée pour la sélection des titres du Compartiment Absorbant restera inchangée ;
- Les catégories d'actions existantes du Compartiment Absorbant resteront en place ;
- Dans le contexte de la hausse des actifs nets sous gestion, les frais courants du Compartiment Absorbant devraient être globalement équivalents ;
- A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment Absorbant augmentera suite au transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment Absorbé.

3. Aspects procéduraux de la Fusion

La Fusion prendra effet à la Date Effective, soit au 18 décembre 2023.

Les souscriptions, rachats et conversions des actions dans le Compartiment Absorbé seront suspendus cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant la Date Effective, à compter du 11 décembre 2023 après 12.00 heures (heure du Luxembourg).

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion des actionnaires des Compartiments Absorbé et Absorbant seront dès lors rejetés pendant cette période.

Pendant la période de cinq jours précédant la Date Effective, le gestionnaire RAM Active Investments S.A. pourra procéder à des réallocations du portefeuille du Compartiment Absorbé afin de se conformer à la politique d'investissement du Compartiment Absorbant qui sera nouvellement implémentée à la Date Effective. Par conséquent la politique d'investissement du Compartiment Absorbé pourrait ne plus être respectée durant cette période. En conséquence, il existe un risque que la performance du Compartiment absorbé s'écarte de sa performance attendue pendant une courte période précédant la Fusion.

Les actionnaires des Compartiments Absorbé et Absorbant qui ne souhaitent pas participer à la Fusion pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement) du 10 novembre 2023 au 11 décembre 2023 à 12 heures (heure du Luxembourg).

Les actions qui n'ont pas été présentées au rachat avant 12.00 (heure de Luxembourg) le 11 décembre 2023 participeront à la Fusion dans le Compartiment Absorbant à la Date Effective.

La Fusion impliquera le transfert de l'actif et du passif du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant à la Date Effective de la Fusion moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé des Classes d'Actions Correspondantes du Compartiment Absorbant.

Tout revenu accumulé relatif à une classe d'actions « capitalisation » du Compartiment Absorbé à la Date Effective sera inclus dans le calcul de la dernière valeur nette d'inventaire par action de cette classe et un tel revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action pour la Classe d'Action Correspondante du Compartiment Absorbant.

Le montant provisionné au titre de la commission de performance au sein du compartiment Absorbé, le cas échéant, sera considéré comme acquis au gestionnaire et deviendra payable à partir de la Date Effective. Les nouvelles actions émises seront traitées comme de nouvelles souscriptions à des classes d'actions du Compartiment Absorbant et, le cas échéant, soumis à commission de performance.

Les coûts associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront pris en charge par la Société de Gestion, y compris les frais juridiques, comptables et autres frais administratifs.

4. Documents relatifs à la Fusion

Une copie de la version actuelle des PRIIPs KIDs des Classes d'Actions Correspondantes du Compartiment Absorbant, reflétant la politique et les caractéristiques du Compartiment Absorbant à la Date Effective, est annexée au présent avis aux actionnaires.

Une copie du projet commun de Fusion, la version actuelle du prospectus du Fonds, une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé, la confirmation du dépositaire, les derniers états financiers audités du Fonds ainsi

que de plus amples informations sur la Fusion sont disponibles gratuitement sur demande au siège social du Fonds.

Conformément à l'article 72 de la Loi de 2010, les avis aux actionnaires du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant seront envoyés aux actionnaires concernés, et publiés sur le site Internet de la Société de Gestion (<https://www.ram-ai.com/en/fund-publications>

Informations additionnelles

Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site <https://www.ram-ai.com>. Le prospectus, les PRIIPs KIDs, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques du Fonds sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds, sur le site <https://www.ram-ai.com> et ainsi que du Crédit Industriel et Commercial S.A. (CIC), 6, avenue de Provence, F-75009 Paris, Service Financier de la Société en France.

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez obtenir des informations complètes sur le Compartiment Absorbant, veuillez contacter votre représentant local.

**Le conseil d'administration
de RAM (Lux) Systematic Funds
6 novembre 2023**

Annexe : PRIIPs KIDs du Compartiment Absorbant